

GROUPE DE TRAVAIL MUTATION DU 09/12/2011

Même pas un point d'information

SUR UN FAUX AIR DE GEM

Toutes les organisations syndicales représentées au CTL ont été conviées par la Direction à un groupe de travail mutation qui s'est déroulé le 09/12/2011.

FO DGFIP 66, très étonnée de ne pas avoir reçu de documents préparatoires et d'ordre du jour a décidé néanmoins d'honorer l'invitation.

Dès le début de la séance, alors que nous attendions une présentation de la part de l'administration, il a été procédé d'entrée à un tour de table des OS en commençant par nous.

FO DGFIP 66 a rappelé ses inquiétudes sur les suppressions d'emplois, avec ses incidences sur les CAPL de mutations.

Tout le long de la séance, nous avons fermement défendu le principe de toute la latitude qu'il convient d'accorder à une CAPL .

Nous avons refusé de nous laisser enfermer par des engagements de principe pour les futures CAPL d'affectation, car nous souhaitons être libres de notre argumentation, pour la défense des agents.

LES REGLES NATIONALES EN MATIERE DE MUTATION SONT CONNUES.

FO DGFIP 66 a rappelé qu'il appartenait à l'administration de les expliquer aux agents, et non pas s'appuyer sur les OS pour le faire.

POUR LES AFFECTATIONS LOCALES, C'EST LE FLOU LE PLUS TOTAL.

On se doit de décliner en local les règles nationales, mais en l'absence de cadrage national, sur cette déclinaison, FO DGFIP 66 a refusé de prendre des positions de principe, ce qui l'aurait engagé dans les futures CAPL d'affectation.

Manifestement, l'administration demande aux syndicats des solutions techniques pour gérer en CAPL les suppressions d'emplois.

Ce n'est pas notre rôle.

Nous souhaitons rester libres dans notre défense des agents

FAUDRA-T-IL PARTICIPER A LA SUITE DE CE VRAI FAUX GEM ?

En effet, un autre GT, sur le même thème est programmé pour le 06/01/2012.

La réponse est dans la question.



<http://www.fo-dgfip-sd.fr/066/>

fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr



EN AVANT LES REVENDICATIONS :

FO DGFIP 66 saisit toutes les occasions pour rappeler ses revendications devant l'administration.

A l'occasion de nos échanges lors de ce GT, la question du Droit au Retour a été abordée. S'agissant des listes d'aptitude de C en B, les lauréats FGP bénéficient du Droit au Retour. Comme l'a indiqué l'administration, il s'agit d'un droit au retour sur le département et non pas sur sa chaise.

En revanche, les lauréats FF, ne bénéficient pas de ce Droit au Retour.

FO DGFIP REVENDIQUE LE DROIT AU RETOUR POUR TOUS

Les autres syndicats qui ne nous suivent pas sur cette question, ont le culot de dénoncer l'injustice, alors qu'ils devraient se battre avec nous pour un alignement vers le haut.

Notre délégation était composée de :

Françoise FABRE : élue en CAPL inspecteur
Bernard MARTI : Secrétaire Départemental
Ariel SALA : Secrétaire Départemental Adjoint

POUR VOUS DEFENDRE

A VOS COTES

DE VOTRE COTE